

COMMUNE DE



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2020 À 20H00

PRESENTS :

Laurette BREDECHE	Dominique FOURNIER	Franck PÈRE
Josette CHANTERANNE	Emmanuel GAUDY	Charles REY
Odile CHOMETTE	Ida GIRAUD	Frédéric SABY
Fernand DE CASTRO	Françoise IMBAUD	Bernard THOMAS
André FOURNIER	Marie-Jeanne LABONNE	Didier VILLEDIEU

INVITEE :

- ✓ Laurie CHEFDEVILLE

ORDRE DU JOUR :

1. Validation de l'Ordre du Jour
2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25/05/2020
3. Désignation des délégués titulaires et suppléants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
4. Commissions communales : création, fonctionnement et désignation des membres
5. Désignation des délégués « élus » et « agents » au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
6. Indemnités des élus
7. Rénovation de l'ancien presbytère : validation avenant Lot N°1 Maçonnerie
8. Finances : choix de l'établissement bancaire pour la ligne de trésorerie (travaux ancien presbytère)
9. Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
10. Questions diverses

- La séance débute à 20h00.

- ✓ Nomination d'une secrétaire de séance : Odile CHOMETTE

1. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

✓ Vote : 15 voix pour

2. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/05/2020

✓ Vote : 15 voix pour

3. DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Le maire énumère les différents EPCI et recense les candidatures.

<i>EPCI/Commissions Intercommunales</i>	<i>Titulaire(s)</i>	<i>Suppléant</i>
Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans (CCV Communauté)	Frédéric SABY Françoise IMBAUD	
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	Marie-Jeanne LABONNE	
Etablissement Public Foncier (EPF)	Emmanuel GAUDY	Frédéric SABY
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Sioulet (SIAEP)	André FOURNIER Didier VILLEDIEU	
Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Pontaugur- Pontgibaud (SICTOM)	Dominique FOURNIER Frédéric SABY	
Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG)	André FOURNIER	Bernard THOMAS
Syndicat Intercommunal de Retenue des Fades Besserve (SIRB)	Dominique FOURNIER Bernard THOMAS	
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles (SMADC)	Ida GIRAUD	Françoise IMBAUD
Caisse des Ecoles RPI La Goutelle/St-Jacques d'Ambur	Josette CHANTERANNE Marie-Jeanne LABONNE	

✓ Vote : 15 voix pour

4. COMMISSIONS COMMUNALES : CREATION, FONCTIONNEMENT ET DESIGNATION DES MEMBRES

Le maire propose les commissions suivantes sachant que la Commission de Contrôle des Listes Electorales, la Commission d'Appel d'Offre et la Commission Communale des Impôts Directs sont obligatoires, leur nombre et fonctionnement étant préétabli.

Il recense les candidatures, membres et responsables.

Il rappelle que le maire préside la totalité des commissions excepté la commission de contrôle des listes électorales.

Commissions	Vice-président(e)	Membres
COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES		Titulaires : Franck PERE, Emile Bernard THOMAS (1) et Séverine TOURNAUD(2) Suppléants : André FOURNIER, Michel MASSE(1) et Romain VIALIS (2) (1) Sous réserve de validation par le représentant de l'Etat (2) Sous réserve de validation par le Président du Tribunal de Grande Instance
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - CAO	Charles REY	Titulaires : Odile CHOMETTE, Françoise IMBAUD et Charles REY Suppléants : Fernand DE CASTRO, Emmanuel GAUDY et Franck PERE
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECT - CCID	Marie-Jeanne LABONNE	Liste en attente de désignation par le directeur départemental des finances publiques
BATIMENTS COMMUNAUX - ACCESSIBILITE	Emmanuel GAUDY	Fernand DE CASTRO, André FOURNIER, Emmanuel GAUDY, Franck PERE, Charles REY et Bernard THOMAS
VOIRIE - RESEAUX - ASSAINISSEMENT	Charles REY	Odile CHOMETTE, Fernand DE CASTRO, Emmanuel GAUDY, Charles REY, Bernard THOMAS et Didier VILLEDIEU
URBANISME - CADRE DE VIE	Françoise IMBAUD	Laurette BREDECHE, Odile CHOMETTE, Fernand DE CASTRO, André FOURNIER, Françoise IMBAUD et Franck PERE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT	Françoise IMBAUD	Dominique FOURNIER, Emmanuel GAUDY, Françoise IMBAUD, Franck PERE, Charles REY et Didier VILLEDIEU
FINANCES	Marie-Jeanne LABONNE	Laurette BREDECHE, Josette CHANTERANNE, Emmanuel GAUDY, Françoise IMBAUD, Marie-Jeanne LABONNE et Charles REY
VIE SCOLAIRE - PETITE ENFANCE - ADMINISTRATION & PERSONNEL	Marie-Jeanne LABONNE	Laurette BREDECHE, Josette CHANTERANNE, Ida GIRAUD et Marie-Jeanne LABONNE
COMMUNICATION - CULTURE - ANIMATION - ASSOCIATIONS	Emmanuel GAUDY	Laurette BREDECHE, Ida GIRAUD, Emmanuel GAUDY, Marie-Jeanne LABONNE, Charles REY et Bernard THOMAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS	Marie-Jeanne LABONNE	Viviane BOUDON, Josette CHANTERANNE, Pascal CHOMETTE, Dominique FOURNIER, Ida GIRAUD, Annie JOUHANNEL, Marie-Jeanne LABONNE, Christelle MONNET, Josiane MOUTARDE, Franck PERE, Françoise PERE, Patricia SABY, Annie THOMAS et Didier VILLEDIEU

✓ Vote : 15 pour

5. DESIGNATION DES DELEGUES « ELUS » ET « AGENTS » AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Josette CHANTERANNE fait acte de candidature pour les élus. Le maire propose la candidature de Laurie CHEFDEVILLE pour les agents.

✓ Vote : 15 pour

6. INDEMNITES DES ELUS

Le maire indique que, réglementairement, le calcul des indemnités des élus s'effectue sur la base de l'indice 1027 de la Fonction Publique.

Il précise que, depuis l'adoption de la Loi N° 2019-1461 du 27/12/2019 « relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique », les taux devant être appliqués à cet indice sont de 40,3% pour les maires et de 10,7% pour les adjoints dans les communes de 500 à 999 habitants.

L'augmentation décidée par le gouvernement et la représentation nationale est de 30% par rapport au mandat précédent.

Pour autant, le maire propose de réduire ces taux et d'en attribuer également un aux conseillers municipaux.

L'enveloppe globale des indemnités sera donc inférieure à celle prévue réglementairement.

La maire propose le barème suivant (mensuel) :

	<i>Situation précédente</i>			<i>Situation proposée</i>		
	<i>Taux</i>	<i>Montant Net</i>	<i>Coût pour la commune</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant Net</i>	<i>Coût pour la commune</i>
<i>Indemnité Maire</i>	31,00%	1 042,93 €	1 256,35 €	28,00%	942,01 €	1 134,77 €
<i>Indemnité Adjoint (x4)</i>	8,25%	277,57 €	334,36 €	7,00%	235,52 €	283,69 €
<i>Indemnité Conseiller (x10)</i>	0,00%	0,00 €	0,00 €	1,40%	47,11 €	56,74 €
Total	64%	2 153,21 €	2 593,79 €	70%	2 355,19 €	2 836,93 €

L'ensemble des conseillers municipaux s'engage également à reverser une partie de leurs indemnités (environ 10%) dans le cadre du fonctionnement de la commune.

✓ Vote : 15 pour

7. RENOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE : VALIDATION AVENANT LOT N°1 MAÇONNERIE

Le maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires imprévus ont dû être réalisés en urgence lors du chantier de l'ancien presbytère (linteaux, crépis embrasures de fenêtres) pour un montant de 1 221€ TTC par l'entreprise LABONNE.

Il soumet un avenant de ce montant à l'adoption du conseil.

✓ Vote : 15 pour

8. FINANCES : CHOIX DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LA LIGNE DE TRESORERIE (TRAVAUX ANCIEN PRESBYTERE)

Dans l'attente du versement des subventions (DETR et Fond des Communes du Conseil Régional) dans le cadre des travaux de rénovation de l'ancien presbytère, le maire indique qu'il est nécessaire de solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 50 000€.

2 offres ont été reçues :

- Caisse d'Epargne : 0,75% + commission de non-utilisation (0,15%) et commission d'engagement.
- Crédit Agricole : 0,80% pas de frais annexe seulement la commission d'engagement.

La maire propose de retenir la proposition du Crédit Agricole, jugée plus souple.

✓ Vote : 15 pour

9. ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Afin de pourvoir au remplacement temporaire de la secrétaire de mairie, la commune doit adhérer au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Le coût mensuel des frais de gestion est d'environ 120€.

Pour ce remplacement, un tuilage est également prévu sur environ 3 semaines.

Enfin, le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour le remplacement des agents indisponibles, et ce, pour toute la durée du mandat.

✓ Vote : **15 pour**

10. QUESTIONS DIVERSES

- Le tirage au sort des jurés d'Assises pour notre secteur se déroulera le 19/06/2020 à 17H à la mairie de Bromont-Lamothe. Josette CHANTERANNE se propose pour représenter la commune.
- Françoise IMBAUD évoque la possibilité de remplacement du vieux camion incendie du Centre de Secours St-Jacques/La Goutelle par un modèle plus récent d'une capacité de 4000 litres.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance, il est 00h07.

La secrétaire,

Le maire,